## Monsieur Etienne Boisrond

Turenne, le 12 juillet 2018

La Croix de Belonie 19500 Turenne 06 43 18 24 43

Objet : PLU de Turenne

Monsieur le Commissaire Enquêteur

## Monsieur,

Je tiens par la présente à exprimer mon plus vif désaccord avec la demande de permis de construire déposé par Mr Jaladi, PC 01927318A0004, pour les raisons suivantes :

- Le PLU proposé par la commune de Turenne est extrêmement cohérent et équilibré. Il préserve autour de la butte le manteau qui a toujours fait la richesse de Turenne, et il fait la part belle aux exploitations agricoles existantes qui gardent pleinement leurs droits à construire.
- Accorder cette dérogation à Mr Jaladi créerait un précédent dangereux et surtout irréversible. Si c'était le cas, comment refuser à d'autres intervenants la possibilité de construire en zone protégée ? La philosophie du projet serait alors irrémédiablement détruite par cet effet domino, et tout cet exercice n'aurait servi à rien.
- Le projet de Mr Jaladi a déjà par deux fois fait l'objet d'une demande de permis, et par deux cette demande a été refusée. Les raisons en sont multiples et motivées : dégradation écologique du sol, pollution par ruissèlement, atteinte à l'intégrité du site classé, nuisances sonores et odorantes pour l'ensemble du voisinage, etc. Toutes ces raisons persistent aujourd'hui, et je ne vois pas au nom de quoi on pourrait accorder à Mr Jaladi ce qui lui a été refusé deux fois. Et ce d'autant plus que Mr Jaladi dispose de tous les terrains nécessaires dans son village de Noailhac!

Je vous sais gré de bien vouloir prendre en compte ces considérations, et vous présente mes respectueuses salutations.

Etienne Boisrond